

Entre deux maux

Pascale Robert-Diard



© CELINE NIESZAWER/LESTRA L'ÉCONOMISTE

Une enseignante de maternelle qui avait asséné une violente claque dans le dos à une fillette de trois ans, a été condamnée le 21 février par le tribunal correctionnel de Paris à une peine d'amende pour « violences aggravées ». Sanction d'un geste assurément fautif – et reconnu comme tel par la prévenue – mais peine mesurée, qui n'obère pas la suite de sa carrière. Fixation, au surplus, de dommages et intérêts adaptés, 2 600 euros. La partie civile en réclamait 20 000. En résumé, une décision de bonne justice.

Mais il y a tout ce qui s'est passé avant. La mère de la fillette et son avocate prenant l'initiative de diffuser sur les réseaux sociaux la vidéo de la scène tournée par un autre parent d'élève. Des millions de vues, et des chaînes de télévision – BFM TV et Cyril Hanouna sur C8 – leur ouvrant aussitôt leur plateau, sans opposer de contradiction à leur récit tronqué des faits évoquant, entre autres, une enseignante « *récidiviste* » et une fillette aspergée d'un « *liquide* » qui lui aurait « *piqué les yeux* » (un simple brumisateuseur d'eau). Suspendue de ses fonctions, l'enseignante se terre, réservant sa parole aux seuls juges.

À l'audience est apparu l'envers de la scène : une rentrée scolaire chahutée dans une école difficile, accueillant les enfants des familles en grande précarité de la cité voisine. Des classes surchargées – la veille de la rentrée, l'effectif de première section était passé de 26 à 29 élèves, dont deux en situation de lourd handicap. Des petits qui, pour la plupart, n'ont pas connu la crèche et hurlent en voyant partir leurs parents. La fillette inconsolable et furieuse qui lance en l'air une chaise au milieu des autres enfants. Et une enseignante expérimentée – vingt-neuf ans de métier, dont vingt dans cette école – qui perd son sang-froid et se le reproche aussitôt. Une situation,

un contexte, une explication, après une médiatisation immédiate, outrancière et dévastatrice.

On apprenait au même moment que le parquet de Paris avait classé sans suite, pour « *absence d'infraction* », l'enquête ouverte contre l'ex député de Paris et ancien responsable du parti écologiste, Julien Bayou, accusé par son ex-compagne de harcèlement moral et d'abus de faiblesse. Rien à voir ? Si. Tout avait commencé deux ans plus tôt sur un plateau de télévision, par les déclarations accusatrices de la députée Sandrine Rousseau. « *Nous regrettons que cette affaire, amplifiée par sa médiatisation, ait pu occasionner des souffrances et eu des conséquences négatives sur la vie de Julien Bayou* », ont déploré les Écologistes, à l'annonce du classement sans suite. « *J'ai tout perdu* », leur a répliqué, amer, leur ancien camarade.

L'affaire Notre-Dame de Bétharram nous tend un autre miroir. Celui d'une institution dont les dérives ont été à l'inverse trop longtemps étouffées. Le père qui, en 1996, dépose plainte pour « coups et blessures volontaires » contre un surveillant général dont la violente giflette a fait perdre 40 % d'audition à son fils, ne rencontre aucune solidarité, bien au contraire. Il doit démissionner et un comité de soutien se forme pour défendre l'établissement. Quelques années passent. Un père supérieur, dénoncé par deux anciens élèves, est mis en examen pour viols. Il se suicide, le silence retombe. Il explose près de trente ans plus tard avec le récit de plusieurs dizaines d'anciens élèves, accusant des membres de l'institution de violences répétées, notamment sexuelles.

Entre ces deux maux dévastateurs, longue indifférence coupable ou médiatisation immédiate, peut-on rêver de ne plus avoir à choisir ? ■

« *Entre ces deux maux dévastateurs, peut-on rêver de ne plus avoir à choisir ?* »